



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

17 octobre 2025

L'AMF et l'ACPR mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent en France des investissements sur le marché des devises non régulé (Forex) et sur des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés

Avec l'objectif de protéger les épargnants, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent régulièrement à jour leurs listes noires de sites internet identifiés comme proposant des investissements sur le Forex et sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de crypto-actifs, sans y être autorisés.

Depuis le début de l'année 2025, l'AMF et l'ACPR ont ajouté 43 sites non autorisés dans la catégorie Forex et 23 sites dans la catégorie des produits dérivés sur crypto-actifs.

Voici la liste des sites d'acteurs non autorisés récemment identifiés :

Forex :

- aekcapital.ltd
- argusinterfx.com
- atinvesting212.co



- cap10-wallet.com
- finprofm.com
- finvestai.org
- guru4invest.com
- pocketoption.fr
- profindit.pro
- proviso24.com
- skylinefx.co
- www.aurolonix.com
- www.vivagopro.com

Produits dérivés sur crypto-actifs :

- apex-trade.capital
- fdte2.xyz
- gmzglobal.net
- lesrouleaux.com
- lwex02.com
- nexonmarkets.com
- trade.plf-tchb.com
- www.apex.exchange
- www.bcqecoin.fr
- www.tradecapital24.com



Les listes de l'ensemble des sites non autorisés à proposer des investissements sur le Forex ou sur les produits dérivés sur crypto-actifs sont disponibles sur le site internet Assurance

Banque Épargne Infoservice – ABEIS (rubrique : Prévention arnaques → [Listes noires des autorités](https://www.abe-infoservice.fr/fr/liste-noire) URL = [https://www.abe-infoservice.fr/fr/liste-noire] ainsi que sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace épargnants → Protéger son épargne → [Listes noires et mises en garde](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-noires-et-mises-en-garde) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-noires-et-mises-en-garde]).

Attention, ces listes sont mises à jour fréquemment mais n'ont pas vocation à être exhaustives du fait de l'apparition régulière de nouveaux acteurs non autorisés.

Afin de vérifier que l'intermédiaire qui vous propose des produits ou services financiers est autorisé à opérer en France, vous pouvez consulter la liste des prestataires de services d'investissement habilités (<https://www.regafi.fr/> URL = [https://www.regafi.fr/]), la liste des intermédiaires autorisés dans la catégorie conseiller en investissement financier (CIF) (<https://www.orias.fr/search> URL = [https://www.orias.fr/search]) ou la liste des prestataires de services en financement participatif (PSFP) consultable sur [cette page du site web de l'AMF](https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-blanches?page=0&conditions%5Bcategorie%5D=624) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/protéger-son-épargne/listes-blanches?page=0&conditions%5Bcategorie%5D=624].

Si l'intermédiaire ne figure sur aucune de ces dernières listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car celui-ci pourrait être en infraction avec la législation applicable et ne pas respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

Vous avez des questions ? Vous pouvez vous renseigner sur les sites internet suivants :

AMF : <https://www.amf-france.org/fr> URL = [https://www.amf-france.org/fr] ou appeler AMF Epargne Info Service au +33(0) 1 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (prix d'un appel local).

ABE Infoservice : <https://www.abe-infoservice.fr> URL = [https://www.abe-infoservice.fr] (site d'information sur les thématiques assurance, banque, épargne) ou appeler le 34 14, du lundi au vendredi, de 8h à 18h (numéro non surtaxé, prix d'un appel local)

ACPR : <https://acpr.banque-france.fr> URL = [https://acpr.banque-france.fr/]

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org> URL = [https://www.amf-france.org]

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'autorité

administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site :

<https://acpr.banque-france.fr/> URL = [https://acpr.banque-france.fr/]

CONTACTS PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

— Unité Communication de l'ACPR

+33 (0)1 42 44 72 76
presse@acpr.banque-france.fr

En savoir plus

▾ Listes noires des sociétés et sites non autorisés

Mots clés

MISE EN GARDE

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ARTICLE

EPARGNE DE LONG TERME

07 novembre 2025

Observatoire de l'épargne



COMMUNIQUÉ AMF

EPARGNE DE LONG TERME

05 novembre 2025

L'Autorité des marchés financiers mène une nouvelle campagne d'éducation financière dédiée aux jeunes investisseurs



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

27 octobre 2025

L'AMF met en garde le public à l'encontre de communications frauduleuses proposant des services d'investissement en usurpant l'identité de la société Financière du Nogentais



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

